

mon pays, et j'en suis sans doute encore plus conscient aujourd'hui que lorsque je suis entré ici comme un novice il y a 13 ans. J'aimerais donc exposer mon point de vue sur une situation qui me semble très difficile. Je conçois que certains d'entre nous aient sérieusement besoin d'un relèvement d'indemnités car ils ne jouissent pas d'un revenu indépendant. Je voudrais également déclarer que, jusqu'à présent, la majorité de mes collègues ont signalé...

## MOTION D'AJOURNEMENT

### QUESTIONS À DÉBATTRE

**M. l'Orateur suppléant (M. Richard):** A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Hamilton-Wentworth (M. Gibson)—Les élections—Le cas des Canadiens domiciliés à l'étranger; le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall)—Les parcs nationaux—Bonne-Baie—Le contrat pour les travaux d'arpentage; le député de Selkirk (M. Rowland)—La jeunesse—Le programme «Perspectives-Jeunesse»—Les critères d'évaluation des candidatures.

**L'hon. Allan J. MacEachen:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Avec le consentement de la Chambre, je voudrais revenir un instant à l'appel des motions pour proposer, comme on l'avait demandé, de renvoyer une question au comité permanent des comptes publics. J'ai promis au comité de proposer ce renvoi il y a quelque temps déjà et, si la Chambre y consent, j'aimerais le faire immédiatement.

**Des voix:** D'accord.

• (5.00 p.m.)

## AFFAIRES COURANTES

### LES COMPTES PUBLICS

AUTORISATION AU COMITÉ D'ENTENDRE LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET LE MINISTRE DES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES AU SUJET DU RA-DOUB DU «BONAVENTURE»

**L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé):** Je propose:

Que le comité permanent des comptes publics soit autorisé à entendre le ministre de la Défense nationale et le ministre des Approvisionnement et Services au sujet des changements apportés à la procédure et des mesures prises en conformité de l'article 5 du rapport du comité permanent des comptes publics—le paragraphe 101, radoub et améliorations au H.M.C.S. *Bonaventure*—déposé à la Chambre le 13 mai 1970.

**M. l'Orateur suppléant (M. Richard):** La Chambre a entendu la motion du président du Conseil privé (M. MacEachen). Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

**M. l'Orateur suppléant (M. Richard):** Comme il est maintenant 5 heures, la Chambre passera à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, c'est-à-dire, les avis de motion.

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES AVIS DE MOTION

### L'ENSEIGNEMENT

#### L'UNIFICATION DES NORMES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

**M. Louis-Roland Comeau (South Western Nova)** propose:

Que, de l'avis de la Chambre le gouvernement devrait étudier l'opportunité de prendre l'initiative et de s'assurer la collaboration des provinces pour la convocation d'une conférence nationale portant sur l'unification des normes de l'enseignement primaire et secondaire.

—Les députés se rappelleront que ce sujet a été débattu, le 2 mars 1970. Je n'ai pas l'intention de reprendre les arguments qui furent alors avancés, ni mes propres arguments, mais cette question me préoccupe beaucoup et voilà pourquoi j'ai de nouveau fait inscrire cette motion au *Feuilleton* au cours de cette session.

L'an dernier la motion a été étouffée et il en sera probablement de même cette année. Cependant, si je pouvais obtenir que les provinces se concertent avec le gouvernement fédéral, mais, surtout, que les provinces elles-mêmes se penchent sur cette question et l'examinent à l'occasion des conférences à venir, j'aurais réalisé quelque chose. Aussi je suis heureux de pouvoir revenir sur le sujet. C'est un problème très important, car il affecte aussi bien la jeunesse que les familles qui changent de lieu de résidence. J'entends aussi profiter de l'occasion pour répondre à certaines objections soulevées par plusieurs députés lors du dernier débat. A l'époque, pour une raison ou une autre, certains députés avaient estimé qu'ils ne pouvaient appuyer la motion, tandis que d'autres pensaient le contraire. C'est pourquoi je vais m'efforcer aujourd'hui de réfuter les arguments développés le 2 mars de l'an dernier par certains députés, et qui figurent à la page 4242 du *hansard* de l'année passée.

Je tiens à bien préciser que je crois que les questions d'éducation relèvent des provinces. L'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique le stipule très clairement. Je ne demande pas que le gouvernement fédéral assume cette responsabilité. La motion tend seulement à convoquer une conférence dans le dessein précis de définir une formule qui évite aux étudiants de perdre leurs crédits lorsqu'ils changent de province. Je préconise seulement une plus grande collaboration entre les provinces, et non la mainmise du gouvernement fédéral sur l'enseignement, car, si l'éducation relève des provinces, nous convenons tous certainement que le gouvernement fédéral y est lui aussi engagé. Il consent des subventions et des prêts aux provinces à des fins éducatives, et s'occupe